



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires du Lot

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la délivrance de trois permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol à la demande de la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT sur la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc

L'enquête publique ouverte du vendredi 4 mars 2022 au vendredi 8 avril 2022 par arrêté préfectoral n° E-2022-24 du 9 février 2022 est prolongée de 14 jours soit jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 17 h inclus.

Une réunion publique d'information et d'échange aura lieu le vendredi 8 avril 2022 de 20h00 à 22h30 à la salle des fêtes de Montcuq en Quercy Blanc. La clôture de l'enquête publique est reportée au vendredi 22 avril 2022 à 17 h inclus et une permanence supplémentaire sera assurée **le vendredi 22 avril 2022 de 14h à 17h** en mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc par M. Hubert CALMELS, commissaire-enquêteur.

Des entretiens en visioconférence avec le commissaire enquêteur seront également possibles **le jeudi 21 avril de 16h à 20h**. Pour y participer, le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée selon les modalités détaillées dans la page d'accueil du registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol> . Une tranche horaire 20 minutes sera réservée à chaque entretien (durée maximale).

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment les trois demandes de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

- sur support papier en mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <http://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaique-montcuq-a13485.html> ;
- sur le registre numérique via le lien <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc, aux heures d'ouverture au public ;
- sur le registre numérique via le site internet au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-montcuq-photosol> ;
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : photovoltaique-montcuq-photosol@mail.registre-numerique.fr ;
- par courrier postal adressé à la Mairie de Montcuq-en-Quercy-Blanc (46 800), à l'attention du Commissaire Enquêteur, avec la mention « Photovoltaïque Montcuq ».

Le reste des dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 février 2022 susvisé est inchangé.

Fait à Cahors, le 24 mars 2022
Le Directeur départemental

Jean-Pascal LEBRETON